

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Les effets de la migration internationale sur la structure de la famille marocaine ^(*)

Odo BARSOTTI** et Abdellatif FADLOULLAH***

** Université de Pise, Italie

*** Université de Rabat, Maroc

1 - Introduction

Cette communication présente quelques considérations sur les conséquences démographiques et socio-économiques de la migration sur les structures familiales du pays d'origine. On se fonde ici, surtout, sur les premiers résultats d'une enquête échantillon effectuée à l'aide d'un questionnaire et menée sur la collectivité marocaine présente sur le littoral d'une région italienne (la Toscane)⁽¹⁾.

On a enquêté sur les différents aspects explicatifs de la migration, et notamment, sur les caractéristiques des migrants et de leurs familles sur le plan démographique, socio-culturel et professionnel; le parcours migratoire, considéré non seulement comme une série de changements successifs d'espaces géographiques, mais aussi comme processus de mobilité sociale du migrant; les causes et les raisons de la migration; les conditions de logement et d'habitat; les conditions de travail et de revenus; les problèmes quotidiens vécus; les aspirations et les perspectives; les rapports et les différents liens entretenus avec la famille, le milieu et la région d'origine; la stratégie et le projet migratoire.

Il y a lieu de souligner que cette analyse est encore partielle car, fondée sur des connaissances indirectes, c'est-à-dire sur les informations fournies par les immigrés dans le lieu de destination, lesquelles risquent d'« expier » les effets des événements migratoires dont chaque sujet a eu l'expérience. Les transformations des cellules familiales sont, pour ainsi dire, regardées à « contre-jour » et ne permettent d'entrevoir que les modifications quantitatives les plus éclatantes. Une analyse complète du phénomène, dans tous ses aspects et ses implications, requiert un déplacement de

(*) Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le M.U.R.S.T. (fond 60 %).

(1) L'échantillon est formé de plus de 150 immigrés marocains : la fraction d'échantillonnage (0,3) est plutôt élevée. Pour une description des critères de sélection des unités d'échantillonnage et pour une analyse du questionnaire voir : Barsotti, 1994.

l'enquête dans les régions d'origine afin de recueillir des informations directes auprès des familles desquelles les migrants se sont séparés. Toutefois, en attendant d'effectuer la deuxième phase de cette recherche « croisée », il est possible, à ce stade de l'analyse, de faire référence à des recherches sur l'émigration marocaine en Italie qui ont concerné certaines régions du Maroc et tout particulièrement la Province de Sattat fortement orientée vers la destination italienne.

2 - La nature du projet migratoire

Les références empiriques sur lesquelles se basent les arguments développés dans cette communication et les limites entre lesquelles nos réflexions trouvent place ayant été précisées, on peut commencer par se demander si, dans l'intention des sujets interviewés, la migration fait partie d'une stratégie familiale ou s'il s'agit simplement d'un choix individuel. Il n'est pas aisé de répondre de façon exhaustive à cette question car il est assez difficile de tracer de manière efficace le projet migratoire du migrant : sa définition est fuyante et change suivant les conditions vécues par le sujet au cours de sa pérégrination, de plus elle subit les médiations du processus d'adaptation au milieu d'accueil. Cependant, si l'on compare les réponses données à quelques-unes des questions de l'enquête, il est possible d'en tracer au moins les contours.

A la question sur la/les personne/s qui auraient influé sur la décision de migrer, 69 % des immigrés marocains interviewés ont répondu qu'il s'agissait d'un choix exclusivement personnel. Seulement 22 % ont déclaré avoir été influencé par les membres de leur famille (parents, conjoint ou proches parents) et 9 % par des personnes étrangères au milieu familial. L'option individuelle semble prévaloir dans toutes les « cohortes » d'immigrés marocains, quelle que soit la période d'expatriation : le pourcentage oscille entre 72 % de ceux qui ont laissé le Maroc après 1985 et 60 % de ceux qui se sont expatriés au cours des années soixante-dix.

On pourrait donc estimer, en première instance, que, du moins à son origine, le projet migratoire des marocains est généralement de nature individuelle. Mais, il y a un « mais ». Ce phénomène est inévitablement lu rétrospectivement, les réponses d'aujourd'hui sont donc une sorte d'actualisation des propensions, des attitudes d'un passé plus ou moins éloigné qui expient les effets des événements vécus par le migrant pendant sa vie migratoire. De plus, l'*exclusion* d'autres personnes dans le processus décisionnel, ne signifie pas nécessairement que le projet du migrant soit *exclusivement* orienté vers la promotion de son individualité mais aussi, ou même surtout, vers la promotion de sa propre famille. Relier les réponses précédentes à celles concernant la question de leurs attentes à propos des effets de l'émigration va nous éclairer sur ce point. 50 % de toutes les réponses (130 sur 265) considèrent l'événement migratoire comme un moyen pour améliorer ses propres conditions économiques et/ou sa propre position sociale; un peu moins d'un quart des individus s'attend à une promotion économique et sociale de la famille; un peu moins d'un cinquième aspire à réaliser un capital monétaire à réinvestir dans des activités économiques dans le pays d'origine ou à acquérir une

qualification professionnelle à utiliser personnellement lors du retour au pays; à peine un dixième considère l'émigration comme une occasion qui permettrait de créer les conditions pour s'établir définitivement avec la famille dans le pays de destination. Il y a lieu de souligner qu'il s'agit de réponses multiples, les unes n'excluent donc pas nécessairement les autres. Toutefois il semblerait que les attentes d'émancipation individuelle l'emportent sur celles d'émancipation de toute la cellule familiale dans la décision de migrer.

Naturellement la structure des immigrés suivant leur âge et leur état civil, influence la composition des attentes. L'importance des non-mariés (61 %) et des jeunes (plus des 3/4 ont moins de 35 ans) explique en large mesure la prépondérance de projets migratoires qui sont le résultat d'options individuelles plutôt que de stratégies familiales. D'autre part, parmi les interviewés qui ont indiqué comme attente primaire de l'émigration celle d'améliorer les conditions économiques et sociales de la famille ou celle de créer les prémisses pour s'établir définitivement en Italie, il y a une nette majorité de mariés (45 % contre 30 % de célibataires). Enfin, on peut affirmer que l'aspiration vers un épanouissement personnel ne s'oppose pas nécessairement à celle de la promotion économique et sociale de la famille : elle peut parfois même en constituer la prémisses nécessaire.

La promotion du statut de la famille induite par l'émigration d'un ou plusieurs de ses membres, doit se lire d'abord à travers l'élévation de son niveau de consommation alimentaire et vestimentaire, l'amélioration de l'habitat et de son équipement, l'acquisition d'une voiture de standing le plus souvent importée par l'émigré lui-même... ensuite par l'achat de nouvelles parcelles de terre pour agrandir une exploitation originellement exigüe, le développement du cheptel ovin, le renouvellement et la modernisation du matériel agricole, le creusement d'un puits et son équipement d'une moto-pompe (eau potable et eau d'irrigation), etc. Dans beaucoup de cas, les changements sont radicaux, dans la mesure où l'émigration à l'étranger entraîne l'urbanisation de la famille. Pour des raisons pratiques tout à fait objectives, elle choisit de s'installer dans le petit centre urbain tout proche, chef-lieu de la commune rurale d'où elle part, ce qui permet de maintenir des liens assez solides avec la campagne, ou se dirige directement vers la métropole provinciale ou régionale qui lui ouvre de biens meilleures perspectives de scolarisation des enfants, d'accès aux soins médicaux et aux divers services sociaux et, parfois aussi, lui permet de faire des investissements productifs rentables.

Souvent indirectement ou parfois directement, l'émigration a des répercussions sur le comportement démographique de la famille dont le niveau de fécondité tend à s'abaisser parallèlement à l'élévation de son niveau d'instruction et à son intégration au modèle de la famille nucléaire.

De toute façon les rapports que le migrant maintient avec sa famille d'origine sont presque toujours assez étroits, et la fréquence avec laquelle il effectue des transferts en est la preuve la plus évidente.

3 - Les transferts

Le montant des transferts et le rythme avec lequel ils se succèdent, bien qu'influencés par la capacité de revenus du migrant, constituent un indice de la nature de la migration marocaine. A partir de l'événement migratoire d'un ou plusieurs de ses membres, la famille peut compter sur des ressources financières supplémentaires. Mais, c'est à elle que sont souvent confiés l'éducation et le soin des mineurs et des ascendants les plus âgés, la continuité d'éventuelles activités productives ainsi que la gestion des transferts effectués périodiquement au pays par les composants émigrés. Dans notre échantillon, la quasi totalité des sujets considèrent l'envoi de transferts comme un devoir « moral » assumé envers les familles au moment du départ du pays d'origine. La plupart des immigrés marocains réussissent à accomplir ce devoir : un peu moins de 50 % affirment envoyer régulièrement une partie des profits aux proches restés au pays et 20 % le font de temps en temps. Ceux qui (un tiers environ du total des interviewés) n'ont jamais ou très rarement réussi à effectuer des transferts, ressentent un certain malaise, comme s'ils manquaient à une promesse faite. Il s'agit, en général, de sujets jeunes, récemment émigrés, qui font des travaux précaires et ont des niveaux de revenus relativement bas. D'autre part, le montant des transferts (100 000 Lires, 63 Dollars environ, en moyenne par mois) est assez important surtout comparé au revenu moyen par mois (1 million de Lires, c'est-à-dire 630 Dollars) et au pouvoir d'achat de la monnaie dans le pays d'origine⁽²⁾. Mais si l'on retient exclusivement les transferts effectués au Maroc par les immigrés qui le font régulièrement, le montant moyen des transferts double. En effet, une enquête effectuée en 1992 chez la collectivité Bni Baskine (cercle d'El Brouj, Province de Sattat) caractérisée par une émigration quasi exclusive vers l'Italie, les mandats postaux reçus par le bureau d'El Brouj, dépouillés sur deux années consécutives, entre le 1.1.1990 et le 31.12.1991, montrent que le montant moyen transféré chaque mois par les émigrés résidant en Italie est de l'ordre de 250 000 Lires (soit 160 Dollars environ), c'est-à-dire des sommes très proches de celle déclarées par les émigrés interviewés en Toscane⁽³⁾.

Il reste à savoir de quelle façon sont utilisés ces transferts dans le pays d'origine. 82 % ont répondu pour faire face aux besoins essentiels de la famille, 7 % à peine pour les investir dans différentes activités économiques et 11 % pour permettre aux parents les plus proches de fréquenter l'école. Ces données sont absolument insuffisantes pour donner un jugement sur l'impact de ces ressources financières sur la composition des budgets des familles et sur la structure socio-économique des régions où ils sont envoyés.

(2) On sait que les versements constituent pour le Maroc la principale source de devises étrangères : en 1990 elles ont été de plus de 16 milliards de DH, dépassant les entrées fournies par l'exportation des phosphates (9,8 milliards de DH) et celles fournies par le tourisme (10,5 milliards de DH). Dans un document récent (1993) établi par le *Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques du Maroc* on lit que « sans l'apport des devises des travailleurs marocains à l'étranger, l'économie de notre pays présenterait un déficit de la balance des paiements tellement important qu'il aurait été difficile d'avoir accès à des financements étrangers ». Dans ce document on dit aussi que les transferts des immigrés ne concernent que l'aspect monétaire mais que d'autres transferts en nature peuvent atteindre des montants élevés.

(3) Cette enquête a révélé que 81% des émigrés à l'étranger partis de la tribu Bni Maskine se trouvaient en Italie. Cette proportion monte jusqu'à 100% pour certaines fractions et certains douars de la tribu.

Il faudrait pouvoir contrôler si ces derniers ne produisent pas des effets déformants, favorisant des consommations « de démonstration » ou des investissements financiers et spéculatifs plutôt que des investissements productifs⁽⁴⁾. Ce genre de contrôle ne peut être effectué qu'en déplaçant l'enquête dans les régions d'origine des familles qui ont alimenté la migration de quelques-uns de leurs composants. Voici justement – ainsi qu'il a déjà été dit – un des objectifs que nous voulons atteindre dans la prochaine étape de notre recherche.

Il n'en est pas moins vrai que l'importance des transferts et leur régularité constituent des apports monétaires fort appréciables pour les familles restées au pays et dont les revenus sont souvent très faibles. Ces apports monétaires sont doublés par des apports en nature (aliments, vêtements, équipement domestique, etc.) effectués par l'émigré lui-même lors des congés. Cela se traduit par des transformations plus ou moins profondes et rapides touchant l'ensemble des aspects de la vie quotidienne avec prédominance des actions à caractère démonstratif visant à prouver au groupe la promotion économique et sociale de familles ayant longtemps vécu dans le dénuement et la dépendance.

4 - Les effets démographiques de la migration sur la structure des familles d'origine

Après avoir tracé à grandes lignes la nature du projet migratoire et le rôle des transferts, il nous reste à comprendre quelle est l'influence de la migration sur la composition des familles des immigrés marocains.

La reconstruction complète des cellules familiales n'a pas été simple. Se baser sur notre conception de la famille, aurait été arbitraire et présomptueux. Il ne nous restait donc plus qu'à demander à chaque interviewé, sans aucune obligation préalable, de dresser la liste des membres de sa famille dans l'une des fiches du questionnaire. Bien évidemment, en faisant ainsi, on a introduit des éléments de subjectivité; toutefois ceci a permis à chaque individu d'explicitier librement l'image de sa propre famille. En tenant sous contrôle l'influence de certaines variables (notamment l'âge du migrant et son état civil), nous avons remarqué, qu'à conditions égales, les images avaient tendance à se superposer : leur variabilité était donc très contenue et par conséquent chacune d'entre elles représentait assez bien la configuration d'une famille marocaine moyenne.

Ceci dit, il est intéressant de remarquer comment dans la perception du migrant l'image de la famille varie suivant que la référence est le pays d'origine ou bien la région d'accueil actuelle. Dans le premier cas, en effet, la plupart des interviewés ont indiqué comme membres de la famille le père, la mère, les frères et les soeurs, les grands-parents

⁽⁴⁾ Il a été observé, par exemple, que l'utilisation de versements dans la construction ou l'achat de logements dans la banlieue de grands centres urbains a alimenté des flux migratoires en provenance des campagnes; beaucoup de moyens et de forces de travail ont été ainsi retranchés au secteur agricole dont le développement a été parfois compromis. En revanche, les déséquilibres territoriaux et sociaux ont augmenté.

et, s'ils étaient mariés, la femme ou le mari et les enfants. Des parents de degrés plus bas ont été très rarement mentionnés. Pour le migrant marocain la famille dans son pays d'origine comprend donc deux cellules qui s'unissent : celle d'appartenance originaire (limitée aux ascendants et aux plus proches collatéraux) et celle qu'il forme lui-même avec le mariage. Lorsque le migrant dresse la liste des parents qui se trouvent dans la même région de sa demeure habituelle, l'image de la famille semble se dilater : non seulement il indique ses ascendants et descendants et ses collatéraux au premier degré, mais aussi les parents et les affins les plus éloignés (les oncles, les neveux, les beaux-frères, les cousins). Puisque l'on peut exclure que le processus migratoire sélectionne les membres de la famille d'origine en privilégiant les degrés de parentés les plus éloignés, cette dilatation du sens d'appartenance à un même groupe familial peut être interprétée comme une sorte de réaction du migrant à l'égard du sentiment d'isolement et de déracinement que l'événement migratoire produit inévitablement.

La famille moyenne du migrant marocain (entendue au sens le moins large du mot) comprend 8 personnes, y compris lui-même : 5,7 sont encore dans leur pays d'origine, 0,1 ont émigré dans des nations européennes ou africaines et 2,2 en Italie. Parmi ces derniers, 1,8 se trouvent en Toscane et 0,4 dans d'autres régions italiennes. L'événement migratoire a concerné un peu moins de 30 % des membres des familles marocaines⁽⁵⁾.

Quelques-uns des effets produits par leur départ sur la structure des cellules familiales peuvent être saisis en analysant la composition des parents restés au pays à partir de certains caractères démographiques et socio-économiques.

La répartition par sexe souligne une nette dominante féminine (56,2 %). Cette différence peut être vraisemblablement attribuée à l'événement migratoire qui a surtout concerné les hommes. A ce propos souvenons-nous du fait que 88 % des membres des familles marocaines qui ont émigré (y compris les interviewés) sont de sexe masculin et à peine 12 % de sexe féminin.

La structure par âge subit, elle aussi, l'effet de la migration. Si l'on compare la composition effective par classes d'âges des parents restés dans le pays d'origine avec une théorique où on leur ajouterait les parents émigrés (absence de migration), on remarque (Tableau 1) que la migration a entraîné une réduction du poids des classes d'âges actives les plus productives (de 25 à 44 ans) et en même temps une augmentation de celui des classes d'âges actives les plus vieilles (de 45 à 64 ans) et non actives, aussi bien au sommet (65 ans et plus) qu'à la base (de 0 à 14 ans) de la structure.

⁽⁵⁾ A remarquer que les émigrés partis en Italie, dans la plupart des cas dans des conditions de « clandestinité » et donc célibataires, entretiennent des familles souvent plus nombreuses que ceux qui se sont installés dans les vieux pays d'immigration de l'Europe occidentale où leur émigration plus précoce et relativement intégrante (installation plus régulière, regroupement familial, naturalisation, mariages mixtes, deuxième et même troisième générations...) a sérieusement réduit la taille de la famille restée au pays. Pour les émigrés en Italie, la taille des familles est d'autant plus gonflée que la plupart de celles-ci sont rurales ou de fraîche origine rurale, caractérisée par une fécondité fort élevée et un sentiment encore vivace de la famille traditionnelle élargie.

TABLEAU 1 - DISTRIBUTIONS DES PARENTS DES IMMIGRES
MAROCAINS SELON LES CLASSES D'ÂGES (EN %)

Classes d'âges	Répartition effective	Répartition théorique
0-14	19,2	15,6
15-24	25,8	25,8
25-34	20,7	26,3
35-44	12,1	13,9
45-54	9,8	8,7
55-64	9,0	7,1
65-74	2,3	1,8
75 et plus	1,1	0,8
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

La sélection, en termes de sexe et d'âge, causée par l'événement migratoire se reflète aussi sur la composition par années d'études. Les migrants, en majorité de sexe masculin et jeunes adultes, appartiennent aux catégories de population où le niveau d'instruction est généralement plus élevé. Si à l'effet structure on ajoute l'effet propension, c'est-à-dire le fait que – du moins dans les premières phases du processus migratoire – ce sont les sujets les plus instruits qui émigrent davantage, on comprend pourquoi le nombre moyen d'années d'études des marocains émigrés est supérieur à celui des parents restés au pays : la moyenne, calculée pour les deux répartitions sur des sujets ayant plus de 14 ans, souligne en effet une différence de 2 ans en faveur des premiers (10 années d'école contre 8).

En conclusion, la migration a privé les familles marocaines de ses membres masculins les plus actifs et les plus instruits. Ceci est d'ailleurs l'effet « normal » d'une migration encore éminemment de force de travail, comme le montre la comparaison entre la structure économique des parents non émigrés et celle des sujets émigrés (Tableau 2). Il va de soi que ce sont les différences dans la composition par sexe et par âge que l'on vient de citer qui déterminent une structure économique différente. Cependant il faut remarquer que le taux de participation au travail des parents des familles marocaines qui ont choisi la voie de la migration est deux fois et demie plus grand que celui des parents restés au pays et, parmi ces derniers, le nombre de sujets qui n'appartiennent à aucune force de travail est nettement prépondérante alors qu'elle est négligeable chez les premiers. A remarquer encore que le taux de chômage dépasse 19 % des actifs parmi les parents non émigrés et qu'il est autour de 18 % pour les sujets émigrés même si ces données ne sont pas toujours parfaitement comparables puisque la notion de chômage a, en Europe, une signification différente de celle du Maroc. Toutefois, un taux élevé de chômage explicite parmi les immigrés dans les régions d'accueil cache souvent de vastes phénomènes de sous-emploi implicite.

TABLEAU 2 - STRUCTURE ECONOMIQUE DES PARENTS NON EMIGRES
ET DES MAROCAINS EMIGRES (VALEURS EN POUR CENT)

Condition Professionnelle	Parents non émigrés	Sujets émigrés
<i>Inactifs, dont</i>	62,6	7,3
Femmes au foyer	34,4	3,8
Etudiants	25,1	2,2
Retraités	3,1	-
<i>Actifs, dont</i>	37,4	92,7
A la recherche d'un emploi	7,2	16,4
Employés	30,2	76,3
<i>Total</i>	100	100

5 - Perspectives de la recherche

Comme nous l'avons déjà dit au cours de cette communication, le raisonnement développé se fonde sur les résultats de la première phase d'un projet de recherche dont le parcours pourra, à la fin, offrir l'ensemble des informations supplémentaires capables de mettre en évidence, de façon efficace, entre-autres, les effets et les conséquences des mécanismes complexes de rétroaction sur le milieu originaire et sur les familles restées au pays. Les réflexions proposées doivent donc être considérées comme provisoires, susceptibles d'ultérieurs approfondissement et vérifications.

Outre la phase déjà réalisée, ce projet en prévoit encore deux autres. La deuxième est en cours de préparation. Elle ramènera, pour ainsi dire, l'immigré dans le lieu de départ, auprès de la famille d'origine. A partir de l'enquête échantillon menée en Toscane (première phase du projet), il a été possible de dresser la liste des adresses des familles au Maroc. On mènera, auprès de ces dernières, une enquête à partir de fiches de relevés ayant des questions croisées avec celles du questionnaire « toscan ». Les aspects les plus importants en sont : les caractéristiques spécifiques du milieu (sociales, économiques, culturelles, géographiques) des régions de départ; les stratégies familiales d'existence (ou survivance) et les mécanismes (obligations externes/ choix interne de la famille) qui portent à la décision de l'émigration d'un (ou plusieurs) de ses membres; les éventuels processus d'émancipation ou de régression familiale provoqués par le départ d'un ou plusieurs membres, en focalisant l'attention sur le rôle des femmes, des enfants et des personnes âgées; les éventuels processus d'amélioration des conditions existentielles (socio-économiques) de la famille ainsi que du contexte où elle est insérée; la fonction et

la destination des transferts et des ressources professionnelles des immigrés; les éventuels contrastes entre le projet migratoire individuel du migrant et la stratégie familiale de promotion économique et sociale.

Dans la troisième phase enfin, les résultats des deux précédentes seront, pour ainsi dire, fusionnés, et reconsidérés en vue de la proposition de projets de coopération et de développement dans les régions d'origine. Il est prévu que les immigrés et leurs familles soient les agents de ces projets. Centrer l'attention sur l'agent en tant que pivot d'une ligne de projet, signifie abandonner les modèles institutionnalisés des coopérations fondés sur une logique systémique à l'intérieur du paradigme de la modernisation. Une logique qui a fait de l'état d'urgence une sorte de justification morale à une intervention qui, en réalité, n'a donné aucune solution aux causes structurelles du sous-développement et n'a pas gommé le réseau des effets extérieurs négatifs.

Dans notre perspective, l'immigré cesse de jouer un rôle marginal, ou considéré comme tel, dans deux systèmes socio-économiques, celui d'origine et celui d'accueil. La présence de l'immigré est considérée et mise en valeur comme « fonction d'intermédiation » entre cultures et sociétés qui, se trouvant à l'intérieur d'un monde en convulsion, devront coopérer dans l'intérêt commun. L'immigré est le sujet le plus qualifié – étant donné qu'il vit dans sa propre peau cette double expérience – pour jouer un rôle innovant axé sur des formes et des hypothèses toujours plus avancées d'échanges culturel, social, politique et économique. Et c'est toujours avec lui, et en tout cas jamais sans lui, que nous devons définir les contenus et les buts des supports destinés aux régions d'origine (Taliani, Barsotti, 1993).

En somme, l'ambition de notre recherche est celle d'offrir des stimuli concrets pour que la communauté locale (et avant tout celle de l'immigré et de sa famille) puisse élaborer un projet « auto-soutenable de développement », de dimensions réduites ayant donc des conséquences plus faciles à vérifier (Tarozzi, 1990, p. 34, 39).

BIBLIOGRAPHIE

BARSOTTI O. (a cura di), 1994. Dal Marocco in Italia : prospettive di una indagine incrociata, Angeli, Milano.

CERED, 1993. La communauté marocaine à l'étranger, Royaume de Maroc, Rabat.

TALIANI E., BARSOTTI O., 1993. Relazione preliminare a un progetto di ricerca sull'immigrato come risorsa culturale e economica, en cours de déroulement pour le compte de la Région Toscane (rapport dactylographié).

TAROZZI A. (a cura di), 1990. - Visioni di uno sviluppo diverso, Ed. Abele, Torino.